



Ministère du Travail

INTEFP

ANACT

Fédération PSTE



Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Avec la crise du corona, tout devient possible...côté télétravail

La crise sanitaire exceptionnelle que nous vivons impose des règles nouvelles pour garantir la santé et la sécurité de tous les agents.

Avec le confinement imposé depuis le 17 mars, de nombreux collègues continuent à travailler et exercent leurs missions en télétravail, conformément aux préconisations du Secrétariat général des MGAS du 15 mars 2020.

Les organisations du travail sont donc profondément bouleversées et le télétravail est devenu la norme dans une période qui n'a rien de normale.

Cette crise sanitaire a contraint de nombreux agents à basculer du jour au lendemain en télétravail, alors même que sa mise en œuvre effective « piétinait » depuis plusieurs années au Ministère du travail. Le matériel informatique était distribué au compte-goutte aux agents, sur fond de « suspicion » selon laquelle l'agent en télétravail ne produit pas assez.

Le SYNTEF-CFDT a toujours plaidé pour une vision moderne du télétravail en préconisant de sortir de cette vision erronée de notre administration.

C'est notamment pour cette raison que le passage rapide à cette « forme massive » d'organisation du travail a surpris tout le monde, les agents, les encadrants et les services du Ministère du travail.

Le télétravail « généralisé » s'est déployé sans être préparé, et lorsqu'un changement majeur intervient dans ces conditions, dans les services, c'est l'improvisation qui prévaut. Les agents font comme ils peuvent, et les pratiques sont très hétérogènes dans les territoires.

Les contraintes actuelles liées au confinement ont imposé à de nombreux agents le télétravail « exclusif » qui est une nouvelle forme d'organisation du travail. Les agents travaillent tous les jours à leur domicile, et les difficultés sont amplifiées.

Dans ces conditions, les agents et les chefs de services se retrouvent démunis, et comme on pouvait s'y attendre, le déploiement du télétravail s'accompagne de **nouveaux risques. De nouvelles problématiques sont ainsi apparues : horaires atypiques, conditions de travail inégales, logements inadaptés, mauvaises connexions internet, saturation des réseaux, manque d'équipement informatique.**

Le télétravail restera une mesure phare après le 11 mai. Pour le SYNTEF-CFDT, cette nouvelle forme d'organisation du travail nécessite une réponse exceptionnelle du ministère, au-delà des discussions qui ont déjà pu avoir lieu sur le télétravail « normal » dans le cadre des instances nationales et locales.

Le Ministère doit sortir immédiatement de la « suspicion » selon laquelle l'agent en télétravail ne produit pas assez, au risque de générer du RPS, et organiser au plus vite le télétravail qui va s'instaurer durablement dans notre Ministère :

- Les organisations du travail et le temps de travail doivent être adaptés pour garantir la préservation de la santé des agents devant l'émergence des nouveaux risques ;
- Le temps de travail sur écran doit être limité ;
- Des temps de déconnexion doivent être prévus afin de concilier au mieux la vie personnelle et professionnelle ;
- Les conditions matérielles doivent être à la hauteur de ce nouvel enjeu : équipement informatique des agents, renforcement des réseaux, etc.
- Le personnel doit être formé au télétravail, tant les agents que les managers.

Pour le SYNTEF-CFDT l'ensemble de ces mesures doivent être intégrées rapidement par notre administration afin que « l'après 11 mai » ne soit pas générateur de nouveaux RPS pour les agents.